

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°02

06 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le six mars le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 27 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Michel BRASME, Marc BERNARD, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.

ABSENTS EXCUSES : Yves POTIER (donne pouvoir à Lydie GRAMOND-GAY), Nathalie FLAMAND.

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité des présents.

1 - Délibération : restructuration et création d'équipements publics au centre village, projet école : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD), plan de financement, échéancier des travaux, demandes de subventions et emprunts.

Le mardi 20 février 2018 à 09h00, l'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté à la Commune l'Avant-Projet Définitif de notre projet école. Lors de cette réunion, les membres du conseil présents ont souhaité une étude plus approfondie sur le choix du système de chauffage du bâtiment.

Une nouvelle date de rencontre a été arrêtée le mardi 06 mars 2018 à 09h00 afin de finaliser l'APD et de se prononcer sur le choix de l'énergie.

Le samedi 03 mars 2018 à 10h00, Monsieur le Maire a présenté l'Avant-Projet Définitif aux membres du conseil municipal. Celui-ci a été approuvé dans son principe hormis quelques remarques à prendre en compte lors de la réunion du 06 mars.

Cette réunion a apporté des précisions importantes pour le choix de l'énergie. Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil le tableau récapitulatif élaboré par le cabinet « fluides » de notre maître d'œuvre.

Au vu du rapport investissement/gain fonctionnement, la solution chaudière à granulés bois est retenue par le conseil municipal.

Notre maître d'œuvre a pris en compte les remarques à la marge formulées lors de la réunion du samedi 03 mars afin de les intégrer à l'APD.

Après renseignement pris auprès d'un organisme bancaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin d'assurer le paiement de la TVA et l'avance des subventions attendues dans l'attente de leur versement. Monsieur le maire propose de recourir à l'emprunt pour un montant de 180 000,00 euros, la différence faisant l'objet d'un autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'au mois de janvier la commune a réglé la dernière échéance de l'emprunt assainissement d'un coût annuel de 20 000,00 euros.

A l'approbation de l'APD, le **calendrier** serait le suivant :

Rendu du Projet fin avril, Document de Consultation des Entreprises mi-mai, lancement de la consultation début juin pour un début de chantier en octobre 2018.

Le Permis de Construire peut être déposé dès la fin du mois de mars.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'Avant-Projet Définitif pour un coût de **1 076 188,95 euros HT** ainsi que le plan de financement proposé pour un coût global de **1 206 705,95 HT** avec la maîtrise d'œuvre et les missions technique et sécurité, comprenant la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (20% plafonnée à 1 M€), la subvention du Département (38% plafonnée à 429 570€), un emprunt d'un montant de 180 000,00 euros et l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin d'assurer le paiement de la TVA et l'avance des subventions attendues dans l'attente de leurs versements.

La Commune s'engage à réaliser les travaux précités et à inscrire ce projet en dépenses et en recettes d'investissement sur le budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2018/02/01 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif pour un coût global de **1 076 188,95 euros HT**.

ACCEPTE le plan de financement pour un coût global de **1 206 705.95 HT** avec la maîtrise d'œuvre et les missions technique et sécurité, comprenant un autofinancement à hauteur de **405 824.23 euros** (y compris TVA non récupérée), un emprunt de **180 000 euros**, l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin d'assurer le paiement de la TVA et l'avance des subventions attendues dans l'attente de leurs versements et d'inscrire ce projet en dépenses et en recettes d'investissement sur le budget 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre pour ce projet de réhabilitation du groupe scolaire (Conseil Départemental de l'Isère pour 38 % plafonné à 429 570.00€ et État DETR pour 20 % plafonné à 1M€), faire les demandes de ligne de crédit et emprunt, déposer le permis de construire et lancer la consultation des entreprises.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2 - Informations et questions diverses.

Marc BERNARD informe le conseil que le SMND a constaté qu'à l'occasion du ramassage des bennes de tri sélectif, les chauffeurs ne recouvraient pas systématiquement la benne de leur camion du filet prévu, entraînant la perte de déchets le long des voiries. Un rappel a donc été fait aux chauffeurs afin d'éviter cette situation.

La séance est levée à 19h55

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	Absent
FLAMAND	Nathalie	Absente
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	
ADAMOWICZ	Anne	
VELIEN	Max	